

Le conseil de communauté s'est réuni le jeudi 09 février, à 17H30 à la salle polyvalente à Plouvien, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Adoption du procès-verbal du conseil du 15/12/2016 et présentation des procès-verbaux des bureaux des 05 et 26/01//2017

Le conseil, à l'unanimité, valide le procès-verbal du conseil du 15 décembre 2016 et donne acte au Président des procès-verbaux des bureaux des 05 et 26 janvier 2017.

2-Convention pour l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) autorisant la CCPA à effectuer des aménagements et des animations sur une partie du périmètre du port de l'Aber-Wrac'h

Pour permettre d'envisager l'intervention de la CCPA sur le périmètre de la concession du port de l'Aber-Wrac'h, il est envisagé d'obtenir auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO) une autorisation d'occupation temporaire qui serait accordée pour une durée de 15 ans non renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} mars 2017 et prendrait fin, de plein droit, le 29 février 2032.

Unanimité des suffrages exprimés (1 abstention).

3- Modification n°2 du PLU de Plouguin pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AUh, 2AUI et 2AUj

Considérant l'absence de disponibilités foncières sur la commune de Plouguin et que le PLU prévoit une possible extension de la zone d'activité économique de Ker-Héol sous condition d'une procédure de modification du PLU de la commune, la commune de Plouguin a demandé à la CCPA d'étudier la possibilité d'étendre l'urbanisation à ces zones d'urbanisation future prévues au Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Unanimité du conseil de communauté.

4- Attributions de compensation 2017

Unanimité du conseil de communauté pour les attributions de compensation annuelles aux communes suivantes :

- Bourg-Blanc : 126 028€
- Coat-Méal : 4 952€
- Kersaint-Plabennec : 72 191€
- Landéda : - 47 881€
- Lannilis : 676 420€
- Le Drennec : 121 124€
- Loc-Brévalaire : -4 116€
- Plabennec : 209 121€
- Plouguerneau : 140 459€
- Plouguin : - 5 091€
- Plouvien : 218 632€
- Saint-Pabu : -33 637€
- Tréglonou : 21 804€

5- Vote des taux des impôts directs 2017

Unanimité du conseil de communauté pour le maintien des taux des impôts directs de 2016, à savoir :

- **Taxe d'habitation : 10,08%**
- **Foncier non bâti : 2,02%**
- **Contribution foncière des entreprises : 23,70%**

6- Participations 2017

Unanimité du conseil de communauté pour les participations suivantes :

- SM du pôle aquatique Abers-Lesneven : 464 736€
- ADEUPa : 40 212€
- Pôle métropolitain du Pays de Brest : 95 081€
- Brest Terres Océanes : 37 151€
- Mission Locale : 55 638€

7- Projets de budgets 2017

5-1- le budget principal

Les prévisions des dépenses réelles de fonctionnement augmentent d'environ 1,04 % par rapport à 2016. Compte tenu du contexte (local comme national), un effort particulier est porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'EPCI. Les dépenses de fonctionnement seraient ainsi stabilisées par rapport au BP 2016 et s'élèveraient à 11 289 500 € contre 11 290 000 € au BP 2016.

Concernant les recettes de fonctionnement, au chapitre 73 « impôts et taxes », c'est une augmentation de 1,63% par rapport aux estimations de 2016 avec une inscription de 8 229 530 €. Par ailleurs, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour l'année 2017 à 1 095 000 €, soit 110 000 € de plus que la prévision budgétaire 2016. Ces augmentations sont toutefois à atténuer par des diminutions prévisibles de produits liés à la taxe sur les surfaces commerciales et à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » est de nouveau anticipé à la baisse cette année. De 2 245 000 € en 2016, les recettes devraient s'élever à 1 984 490 € en 2017.

Les dépenses d'investissement, en prenant en compte l'ensemble des opérations d'équipement en cours et à venir s'élèveraient à un peu moins de 5 800 000 € pour 2017, dont 1 160 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2016. On notera 210 000 € pour la poursuite du PLUi, 800 000 € pour le déploiement du THD, 350 000€ pour les deux versements de la tranche 2, 1 650 000 € pour achever les travaux de rénovation de l'hôtel de communauté, 300 000 € pour la rénovation de la pépinière d'entreprises, une provision de 350 000 € pour débiter les travaux sur le site de l'île Vierge, et 120 000 € pour l'acquisition de matériel et véhicules divers.

Au titre des recettes d'investissement, les orientations anticipent un produit de plus de 780 000 € de FCTVA et 900 000 € de dotations aux amortissements. Pour ce qu'il s'agit des recettes d'équipement (subventions), une somme de 276 000 € est inscrite. Celle-ci comprend une subvention de l'État pour la rénovation de l'hôtel de communauté (200 000 €), une autre, de 50 000 € relative au projet de l'île Vierge, et enfin une reprise de matériel pour 26 000 €. Un emprunt d'équilibre, d'un montant de plus de 3 760 000 € figure au projet de budget primitif.

5-2- le budget annexe collecte et traitement des déchets

La section de fonctionnement connaît peu de variations en dépenses qui s'élèvent à 3 769 000€. Pour ce qui concerne le volet recettes de cette section, une augmentation des produits liée à la facturation de la collecte est anticipée, du fait d'une augmentation des tarifs de 4 % pour l'année prochaine. Pour l'investissement, les principales dépenses concerneront les travaux des déchèteries pour 50 000€, 20 000€ de provisions inscrits pour l'opération « installation stockage déchets inertes » et 620 000€ pour l'achat d'équipement de pré-collecte, achat d'un véhicule et matériel de garage. Concernant les recettes d'investissements, le FCTVA est prévu à hauteur de 110 000€, l'autofinancement est composé de l'amortissement des immobilisations (290 000€) et d'un virement de 12 300€ de la section de fonctionnement. Afin d'équilibrer ce budget, il est également prévu un emprunt de 330 000€.

5-3- le budget annexe mouillages de l'Aber-Benoît

En fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 121 500€. Les dépenses d'exploitation sont essentiellement les charges de personnel pour 48 200€ ainsi que les 38 300€ inscrits pour régler l'autorisation d'occupation temporaire. En recettes d'investissement, un emprunt à hauteur de 2 800€ a été inscrit, le reste étant des recettes d'ordre correspondant à une dotation aux amortissements de 14 000€.

5-4- le budget annexe SPANC

En fonctionnement, il est prévu pour 2017, 82 500€ de dépenses d'exploitation dont 60 000€ de charges de personnel. Les 67 500€ de produits de la redevance ainsi que la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (15 000€) permettent l'équilibre de ce budget. Les recettes d'investissement s'élèvent à 204 500€, dont 200 000€ de l'Agence de l'eau. Cette somme est reversée intégralement aux particuliers qui ont effectué des travaux d'assainissement.

5-5 – le budget annexe zones d'activités économiques

Ce budget s'équilibre à hauteur de 655 000€. En dépenses, le budget prévoit le paiement du traité de concession de la zone de Kerlouis en faveur de la SAFI (120 000 €). Pour la zone de Penhoat, il est proposé d'inscrire la somme de 40 000 € pour divers frais d'études, et 130 000 € de provision pour l'achat de foncier à vocation économique. Il est également prévu des crédits pour le rachat par la CCPA de lots, ainsi que pour la réalisation de travaux d'allotissement. Enfin, il est inscrit une provision de 100 000 € pour faire face à l'entretien de l'ensemble des zones transférées à la CCPA. En recettes, il est inscrit une somme de 85 000 € qui correspond à une vente sur la zone de Penhoat. En complément, il est proposé d'inscrire une somme de 265 000 € de vente de terrains. Pour équilibrer l'ensemble, un emprunt de 305 000 € est enregistré.

Unanimité du conseil de communauté.

8- Office de Tourisme du Pays des Abers – Subvention 2017

Chaque année, la CCPA verse à l'office du tourisme une subvention de fonctionnement, lui donnant les moyens de mettre en oeuvre ses missions sur le territoire. L'office sollicite, pour 2017, une subvention de 190 000€.

Unanimité du conseil de communauté.

9- Gare du Lac – Projet de bail pour la location des locaux et tarification

La CCPA est propriétaire du bâtiment, nommé "Gare du Lac", à Plabennec libre de toute occupation. Il convient de fixer les conditions relatives à la location du bureau situé dans ces locaux. Le montant mensuel du loyer s'élèverait à 350 € HT et comprendrait les charges locatives. Les coûts de nettoyage des locaux seraient additionnés au loyer, sous forme d'une indemnité hors taxe de 50 € par mois.

Unanimité du conseil de communauté.

10- Ile Vierge – Convention et tarifs pour la visite du phare

Suite au retrait du Musée des Goémoniers de Plouguerneau, chargé des visites lors de l'affectation de l'île au service des phares et balises, la CCPA a proposé au Conservatoire du littoral de confier la gestion des visites du phare de l'île Vierge à l'Office de Tourisme communautaire « Office de Tourisme du Pays des Abers ».

Les tarifs proposés au conseil de communauté sont validés à l'unanimité.

11- Printemps des Abers 2017 – Convention de coopération avec les communes

La CCPA et le Centre National des Arts de la Rue Le Fourneau se sont associés depuis 2009 pour organiser le « Printemps des Arts des Abers ». Une nouvelle convention ayant pour objectif de préciser les modalités d'organisation et d'intervention de chacun des signataires, et de co-organiser une saison de théâtre de rue sur le Pays des Abers pour une durée de 5 ans (soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020) a été signée en 2016.

Le financement de cette opération, au titre de l'année 2017, serait réparti comme suit :

CCPA : $20\,528\text{€} + 18\,916,52\text{€} = 39\,444,52\text{€}$

Communes : 13 548,48€

Département : 4 500€

Le mode de calcul des participations des communes et de la CCPA reste inchangé : 0,50€ par et par habitant pour la CCPA et 0,33€ par an et par habitant pour les communes.

Unanimité du conseil de communauté.